



LIBERTE EGALITE FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

1 place de la Mairie – 69610 SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE

Téléphone 04.74.70.04.83

Site mairie : www.saintgenislargentiere.fr / courriel : mairie@saintgenislargentiere.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 10 JUILLET 2026

Vendredi 10 juillet deux mille vingt six, à vingt heures trente minutes, en mairie, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexis BADOIL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **15**

Président : Alexis BADOIL, Maire.

Secrétaire : André BASTION.

Membres présents : Alexis BADOIL, Gilbert MOSNIER, Sandrine DRIVON, André BASTION, Catherine DUGELAY, Laurent CHABAUD, Cindy GUIOTTO, Annick MOREL, Sylviane FAYOT, Léa POULMANE, Roland DESCHAMPS.

Membres excusés : Joseph VOLAY, Florence MARINIER, Florian GIRAUD, Joachim BOURBON.

Procurations : Joseph VOLAY à Roland DESCHAMPS, Florian GIRAUD à Alexis BADOIL, Florence MARINIER à Sandrine DRIVON, Joachim BOURBON à Gilbert MOSNIER.

L'ordre du jour est établi comme suit :

1. Mises à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).
2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal.
3. Avenant au prêt du lotissement St Roch.
4. Projets et travaux en cours.
5. Compte rendu des commissions.
6. Informations et questions diverses.

Avant de débiter l'ordre du jour, il est procédé à la validation du procès-verbal de la réunion du 5 juin 2026. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Mises à jour du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Monsieur le Maire rappelle que le PCS et le DICRIM sont des documents qu'il est nécessaire de mettre à jour à chaque nouvelles élections municipales. En effet, la liste des élus est une annexe au PCS et certaines données sont obsolètes. Le conseil municipal approuve les modifications apportées à ces documents (délibération 40.2026)

2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal.

Ce document créé en 2020 doit être modifié avec, notamment, la liste des commissions communales créées pour ce mandat (délibération 41.2026).

3. Avenant au prêt du lotissement St Roch

Le prêt initial de 3 ans, contracté en 2022 et reconduit pour 1 an, doit se terminer au 1^{er} décembre 2026. Compte tenu des travaux de voirie à effectuer en 2027 il est décidé d'un second avenant pour 1 année supplémentaire. Le coût de ce nouvel avenant s'élève à 200 € et le taux initial est conservé (1,50 %). Le remboursement total du prêt devra donc intervenir au 1^{er} décembre 2027. Il reste 280 000 € à débloquer (délibération 42.2026).

4. Projets et travaux en cours.

- Les travaux pour la création d'une douche pour personnes à mobilité réduite ont débuté dans la salle des sports.
- Les travaux de nettoyage et réfection du lit du ruisseau de « Matelle » au bissardon sont terminés. Des bâches ont été posées pour le maintien des berges. 660 tonnes de déchets ont été recyclées.
- Les murs d'enceinte de la MAM sont désolidarisés à plusieurs endroits. Un devis est validé pour consolider les pierres (6 007 € HT) côté « rue de l'ancienne école ».
- Des cunettes en béton sont nécessaires pour la bonne évacuation des eaux pluviales, 1 dans la petite ruelle de la « route de Lyon » et 1 autre au niveau du Devet.
- Quelques élus vont visiter des « pump track » pour se rendre compte des différents projets existants afin d'entamer une réflexion sur une possible installation sur la commune.
- Les nouveaux mâts du terrain en gore ont été changés.
- Une subvention d'un montant de 133 763 € a été accordée à la commune pour le projet d'extension de la mairie avec la création de places de stationnement « rue de l'église ».
- Suite aux vérifications des installations électriques des bâtiments communaux, des travaux sont nécessaires à l'école. Un devis de l'entreprise EGDB d'un montant de 3131.40 € HT est validé pour répondre aux conformités exigées.

5. Compte rendu des commissions.

- *Conseil municipal enfants* : beau succès pour les crêpes proposées à la sortie de l'école avant les vacances. Prochaine rencontre en septembre, et nouvelles élections en décembre.
- *Ecole* : effectif attendu de 64 enfants à la rentrée prochaine. Le contrat d'ATSEM décidé l'année dernière est renouvelé avec 1h supplémentaire par jour. 3 personnes au lieu de 2, assureront le service et la surveillance de la cantine à la rentrée.
- *Vie du village* : pas beaucoup de monde présent pour la fête des pères. Un groupe s'est constitué pour la création de décorations de Noël. De nouvelles guirlandes seront achetées pour remplacer celles endommagées et compléter l'existant.
- *Médiathèque* : l'atelier vannerie organisé par la médiathèque a été un succès auprès des adultes et a conduit à de nouvelles inscriptions.
- *Conférence des Maires* : la possibilité d'un PLUI est rejetée pour le moment, chaque commune conserve son propre PLU.
- *SYDER* : les comptes 2025 ont été approuvés. Le Syndicat compte 53 salariés.
- *Tourisme CCMDL* : le projet du vélo rail est toujours d'actualité avec une ouverture prévue en 2028.
- *Mobilité CCMDL* : un manque de solution est repéré sur la partie nord du territoire.
- *Voirie CCMDL* : l'enveloppe annuelle est reconduite pour 27160 €.
- *Transition écologique CCMDL* : le plan climat est reconduit. Un évènement TEPOS sera organisé.

- *Enfance jeunesse CCMDL* : le service recherche des animateurs à partir de septembre. Une maison des adolescents ouvre ses portes à St Martin en Haut. Le cyclo des Monts fêtera ses 30 ans en 2027, des festivités seront organisées pour marquer l'évènement.
- *Agriculture forêt CCMDL* : les réflexions sont menées pour aider à la reprise des fermes et aux nouvelles installations.
- *Groupement des 4 cantons* : le comice de Chazelles sur Lyon a été annulé en raison de la canicule.
- *Economie CCMDL* : plusieurs sites ont été visités par les élus de la commission.

6. Informations et questions diverses.

- Le bar-restaurant ouvrira fin juillet avec Monsieur James ROSE en gérance. La mutation de la licence IV est validée (délibération 43.2026).
- Les loyers de 2 appartements sont validés (délibération 44.2026)
- Laurent CHABAUD est désigné correspondant sécurité routière (délibération 45.2026).
- Alexis BADOIL est désigné titulaire pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCMDL et Gilbert MOSNIER suppléant (délibération 46.2026).
- Sandrine DRIVON est désignée référent auprès de la mission locale.
- L'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF est validé pour 255 € (délibération 47.2026).
- De nouveaux travaux forestiers ont débuté dans les bois de la Valsonnière.
- La vogue 2026 aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 août.
- Le bilan annuel de la gendarmerie est présenté. Il est fait part du manque de gendarme.
- La délibération 35.2026 du 5 juin 2026 est retirée, elle concerne l'opposition au transfert de pouvoir de police spéciale au président de la CCMDL. Elle sera remplacée par un arrêté du Maire (délibération 48.2026)
- La prochaine réunion aura lieu le 11 septembre à 20h30.

Document établi le 20 juillet 2026.

Le Maire,
Alexis BADOIL

